

République Française

Département de la Côte d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton de Longvic

Communauté de Communes
De GEVREY-CHAMBERTIN
Et de NUIITS-SAINT-GEORGES

Commune de Curley

Rue de la Mairie
21220 CURLEY

Téléphone 03.80.61.47.99
Courriel : mairie.curley@yahoo.fr

Curley, le 10 septembre 2022

Procès-Verbal du

Conseil Municipal du 5 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq septembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CURLEY

Etant réuni, après convocation légale en date du 29 août 2022, sous la présidence de M Dominique BAILLEUX, Maire :

Etaient présents :

Mmes Dominique CONVERSIN, Marine THOMAS

Mrs Grégory AUBERT, Dominique BAILLEUX, Franck DE DEMO, Michel PERSONNIER

Absente excusée :

Mme Sylvine CHALLET, pouvoir donné à Mr Michel PERSONNIER

Secrétaire de séance :

Mme Marine THOMAS

Invité sans droit de vote :

Mr Samuel HAKIMI, candidat à la prochaine élection municipale complémentaire.

La séance débute à 20h30.

- **Hors ODJ**

Avant l'ouverture de l'ordre du jour, Mr Valentin LASARTE souhaite s'entretenir avec les membres du conseil à propos du chenil et des nuisances sonores provoquées par les chiens.

Il expose que plusieurs habitants se plaignent des aboiements des chiens notamment au lever du jour, ce qu'il comprend et déplore. Il indique avoir fait l'acquisition d'équipements à ultrasons pour tenter d'empêcher ces aboiements.

Plusieurs membres du conseil confirment effectivement que ces aboiements matinaux sont dérangeants notamment en été lorsque les fenêtres sont ouvertes.

Mr Personnier fait remarquer que, dans le bail de chasse, cet emplacement est historiquement désigné comme une volière et non comme un chenil, ce qui devrait entraîner une modification dudit bail.

Mr Bailleux indique également que d'ici deux ans, le terrain sera vraisemblablement récupéré par la commune dans le cadre de la rénovation complète de la station d'épuration et de la mise en place d'un lagunage.

Il est donc demandé à Mr Lasarte de bien vouloir trouver un autre terrain pour héberger ses chiens.

- **Information : modalités de publication des PV du conseil**

La dernière réforme de la publicité des actes nous impose dorénavant plusieurs choses :

- Le PV doit relater les échanges verbaux qui ont lieu durant la séance
- Dans les votes, les noms des conseillers sont mentionnés (pour, contre, abstention)
- Le PV doit être signé par le maire et le (la) secrétaire de séance puis publié sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit le conseil.
- Ce PV sera approuvé lors du conseil suivant, amendé si nécessaire, puis de nouveau signé par le maire et le secrétaire, et de nouveau publié sur le site internet.
- Enfin, un registre des délibérations sera maintenu à disposition du public. Ce registre est normalement signé de tous les membres présents au dit conseil.

- **Délibération : Coupes de bois**

Comme chaque année, l'ONF fait des propositions d'inscription des coupes de bois à l'état d'assiette.

Le Conseil doit adopter une délibération se prononçant sur la destination et le mode de vente de chacune des coupes de 2023.

Le maire rappelle qu'il faudra dorénavant établir une facture à chaque affouagiste (exigence du comptable).

Mr Aubert indique qu'il reste encore ½ hectare d'affouages à réaliser dans la combe. Il informera les affouagistes dans les meilleurs délais afin d'attribuer les différents lots.

Il est proposé d'inscrire à l'état d'assiette pour 2023 la parcelle n° 25.

Abstention	0	Contre	0	Pour	7
------------	---	--------	---	------	---

ATTENDRE LA PROPOSITION DE DELIBERATION PAR GREGORY AUBERT

- **Délibération : Participation au FSL**

Le Conseil Départemental a mis en place un fonds de solidarité pour faciliter l'accès au logement de personnes défavorisées. La demande étant croissante, il sollicite les communes pour abonder ce fonds.

Il est demandé au conseil de décider si la commune souhaite participer et pour quel montant.

Les membres du conseil considèrent spontanément et à l'unanimité que cet abondement n'est pas du ressort des petites communes rurales.

Abstention	0	Contre	7	Pour	0
------------	---	--------	---	------	---

- **Nomination d'un correspondant Incendie/Secours**

En application de l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeur-pompiers professionnels, le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 complète le code de la sécurité intérieure par un nouvel article le D731-14.

En vertu de cette nouvelle disposition, il est prévu qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Mr Grégory AUBERT propose de prendre en charge les missions du correspondant incendie et secours.

Mise aux voix :

Abstention	0	Contre	0	Pour	7
------------	---	--------	---	------	---

La délibération sera également communiquée au Président du Conseil d'Administration du SDIS de Côte d'Or (Mr Hubert POULLOT).

- **Information : Choix su Sivos de rattachement**

Un courrier recommandé a été transmis à la préfecture le 13/07/2022 pour expliquer nos motivations quant au rattachement de notre commune au futur SIVOS de Chamboeuf.

Le maire indique qu'il a eu une longue conversation avec Mr Pentecôte, en charge de ces questions à la préfecture. Il a de nouveau exposé nos arguments et confirmé que le Conseil était conscient que, dans le cas d'une réponse positive, la commune reverserait des frais de fonctionnement au Sivos du Val de Vergy en fonction du nombre d'enfants scolarisés, et une participation au financement des investissements au Sivos de Chamboeuf. Il est également entendu qu'il y aura une période intermédiaire de plusieurs années durant laquelle nous aurons à gérer des dérogations pour les élèves actuellement à L'Etang Vergy.

Mr Pentecôte a indiqué que ses services avaient pris du retard sur la définition du périmètre des deux Sivos, mais qu'il était préférable de prendre un peu de temps supplémentaire notamment pour s'assurer d'une parfaite coordination avec le Rectorat de Dijon.

- **Information : ARNIA (Ex GIP Territoires numériques)**

Le Conseil Départemental a pris la décision de se retirer du groupement. De ce fait, les services pour lesquels nous bénéficions de la gratuité vont devenir payants.

Le département assure qu'il compensera les surcoûts pour les communes qui bénéficiaient de la gratuité des services, et qu'il trouvera des solutions de substitution pour 2024.

Les services utilisés :

Plateforme des marchés publics

S2LOW pour la transmission des documents administratifs et comptables

Le maire a demandé à l'Arnia quelles seraient les conséquences financières pour la commune :

Abonnement annuel	75,00 TTC
Plateformes marchés publics	181,00 TTC/an
S2LOW	181,00 TTC/an

Il sera sage d'inscrire ces montants au budget de fonctionnement 2023.

- **Election complémentaire**

Les scrutins auront lieu les 9 et 16 octobre. Au moment de cette séance du conseil, seuls deux candidats se sont manifestés pour quatre mandats.

Hors séance : un troisième candidat va constituer son dossier. Il est rappelé que les dossiers de candidature doivent être déposés à la sous-préfecture de Beaune le 22 septembre au plus tard.

Le maire précise les deux possibilités de vote dans le cas où il y aurait plus de 4 candidats:

Liste unique avec plusieurs candidats:

Les électeurs doivent rayer des candidats pour n'en proposer que 4 au maximum. Si plus de 4 candidats restent en lice sur le bulletin (non rayés), seuls les 4 premiers de la liste seront retenus.

Candidatures individuelles :

Les électeurs mettront de 0 à 4 bulletins dans la même enveloppe ; si plus de 4 bulletins, le vote sera considéré comme nul.

Etablissement des permanences pour la tenue du bureau de vote. Les membres du conseil indiquent leurs disponibilités ; le maire contactera la réserve habituelle d'habitants volontaires.

- **Point travaux**

EOLE

Les divers lots touchent (enfin) à leur fin :

- Garde corps posé en toiture ; devis pour le passage et la ligne de vie en cours
- Electricité : le Consuel a validé l'installation de production photovoltaïque ; celle-ci sera mise en service par Enedis le 6 septembre.
- Escalier de secours : en cours de validation par le bureau de contrôle
- Miroir posé dans les toilettes ; attente de la protection des canalisations.

La secrétaire commence l'inventaire complet des factures pour monter les dossiers en vue du versement du solde des subventions.

A noter :

Un problème est survenu avec de nombreuses cloques sur le sol. Une déclaration de sinistre a été transmise à GROUPAMA dans le cadre de l'assurance Dommages/Ouvrages.

Voirie

Les aménagements sur la RD sont à l'étude, trop tard pour demander une subvention pour 2023. Nous monterons le dossier pour une réalisation en 2024.

Il est peut-être possible de réaliser des aménagements sur la rue de Chazan en 2023. Eurovia et Noiroot seront consultés pour chiffrer la réalisation de plateaux ralentisseurs.

3 cours

Nous allons déjà terminer les travaux dans les appartements ; l'appartement 9 n'étant pas prévu au budget 2022, sa rénovation pourrait être reportée en 2023 sauf à contracter un emprunt.

Il devient impératif de réaliser des travaux d'amélioration énergétique dans nos logements ; la contrepartie serait l'impossibilité d'augmenter les loyers, voire l'impossibilité de louer.

Se référer au document joint sur la loi climat et résilience.

Il faut noter que même si les travaux ne seront que peu voire pas subventionnés, nous aurons la possibilité de prélever jusqu'à 50% des économies réalisées par les locataires pendant 15 ans. Pour cela, il faudra passer par une étude thermique qui définisse le gain potentiel pour les locataires (Siceco par exemple).

- **Discussion préalable : Employé communal**

Nous payons aujourd'hui une entreprise pour l'entretien des espaces verts et la qualité du travail n'est pas toujours au rendez-vous. La prestation pour le village et les 3 cours s'élève à 2500 € / an. Nous devons y ajouter l'entretien des abords de EOLE voire l'entretien des trottoirs qui ne sont pas pris en compte aujourd'hui.

Si on se base sur le salaire de notre agent d'entretien, à savoir moins de 18,00 € / heure (chargés), nous avons un potentiel de 138 heures par an sans coût supplémentaire. Il faudrait estimer le temps nécessaire à l'entretien des espaces verts à l'identique.

Un employé communal présenterait plusieurs avantages comme celui de l'arrosage des parterres et bacs fleuris, mais également la possibilité d'installer des poubelles communales sur les espaces publics. Il est également évoqué la possibilité de mettre à disposition des sacs poubelle prépayés à la salle des fêtes pour les différentes manifestations.

- **Questions diverses**

Journée portes ouvertes et barbecue

5 familles sont inscrites pour le moment.

Hors séance : l'ONF rappelle, après une visite au Parc Evasion, un arrêté préfectoral de 2017 interdisant les feux de tout genre dans les forêts entre le 15 juin et le 30 septembre ; cet arrêté précise également qu'il y est interdit de fumer. Si cette décision est confirmée, la restauration lors de la journée Portes Ouvertes serait compromise. Le maire va contacter la Préfecture pour discuter des conséquences pour les gérants de l'établissement.

Journée citoyenne

Mr Aubert propose les dates de l'élection complémentaire (9 et 16 octobre). En priorité, le nettoyage du lavoir et le débarras des encombrants (caves des 3 cours et imprimante à la mairie).

Paniers gourmands

La question se pose entre la distribution de paniers gourmands ou l'organisation d'un repas de fin d'année auquel les anciens seraient invités. Tout dépendra de la disponibilité de la salle des fêtes et notamment de l'expertise qui devra être réalisée sur le sol.

Amicale de Curley

L'association est plus ou moins en sommeil ; il faudra réfléchir à la façon de la réactiver et de déterminer les relations entre l'Amicale et le conseil.

Dépôts sauvages

Le conseil déplore un nouveau dépôt sauvage au Point d'Apport Volontaire route de Chazan. Le maire propose d'y installer une caméra qui sera consultée lorsqu'un dépôt sera constaté ; cette installation sera conditionnée par la mise en place de panneaux d'information.

Concerts au Parc Evasion

Les deux derniers concerts se sont terminés à 23h00 comme prévu. Toutefois, l'organisation de concerts n'avait pas été prévue au bail de location. Ce sujet sera rediscuté lors du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 22h25.

oOo

Le(la) secrétaire



Date de publication 12/09/2022

Le maire



Approbation

Date/...../.....

Votants :

Pour

Contre

Abstention

Le(la) secrétaire

Le maire

Date de publication/...../.....

oOo